RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE
TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES

REFERENCE MARCHE: 2026TR02

TRAVAUX ET PRESTATIONS DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON, NON RENOUVELEES OU RETROCEDEES A LA COMMUNE

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 21 décembre 2026 à 11:00

PROCEDURE ADAPTEE

MAIRIE DE CHATEL-GUYON
10 rue de l'Hôtel de ville
63140 CHATEL-GUYON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	TRAVAUX ET PRESTATIONS DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON, NON RENOUVELEES OU RETROCEDEES A LA COMMUNE
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord cadre mono-attributaire, à bons de commande
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Oui
	Durée / Délai	1 an, reconductible 3 fois un an : soit 4 ans
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 – Durée du marché – Délais d'exécution des travaux 5
2.3 - Forme juridique du groupement 5
2.4 - Variantes 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Contrôle technique 5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 6
4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
6.2 - Visites sur site 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 – Critères de sélection 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présent marché concerne la réalisation de travaux et de prestations pour la reprise des concessions des cimetières de la commune, concessions réputées en état d'abandon, non renouvelées ou rétrocédées à la Commune.

Lieu(x) d'exécution :
- CIMETIERE DE SAINT HIPPOLYTE : Route de Volvic
- ANCIEN CIMETIERE DE CHATEL-GUYON : Route des Grosliers
- NOUVEAU CIMETIERE DE CHATEL-GUYON : Route D227
63140 Châtel-guyon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ces derniers seront émis en fonction des besoins de la commune.

Le nombre total de concessions à reprendre dans le cadre du présent marché n'est pas strictement arrêté à ce jour.

À titre indicatif et sans valeur contractuelle :

- Le pouvoir adjudicateur estime le volume annuel des prestations, au maximum, à environ 20 concessions à reprendre.
- La première année, la collectivité souhaite reprendre une quantité plus importante, pouvant atteindre 40 concessions au maximum

  Ces informations sont fournies afin de permettre aux opérateurs économiques d'apprécier l'ampleur prévisionnelle des prestations. Elles ne sauraient en aucun cas constituer un engagement du pouvoir adjudicateur, qui se réserve le droit de commander un volume inférieur ou supérieur, selon les besoins réels constatés en cours d'exécution du marché

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112410-2	Travaux de fossoyage
45215400-1	Cimetière
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Cf article 2.2

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Durée du marché – Délais d'exécution des travaux

Le marché prend **effet à compter de sa date de notification au titulaire**, pour une durée d'une année, reconductible trois (3) fois, un an, de façon tacite, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) années.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché.

La décision de non-reconduction est notifiée par écrit, au titulaire avec un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire du marché.

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

La maitrise d'œuvre sera assurée par le maitre de l'ouvrage, lui-même.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au RC : cf. article 2.2 et au CCP (valant CCAP et CCTP) : cf. article 4.1

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Aucun cautionnement ni aucune garantie ne seront exigés dans le cadre de ce marché.

4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ET DQE
- Les plans et les vues
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
DC1	Non
DC2	Non
Attestations d'assurances (décennale, responsabilité civile etc..)	Non
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	OUI
La copie de l'habilitation préfectorale	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP) *valant CCAP et CCTP*	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) : doit être remis sous format Excel + PDF signé	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQ) : doit être remis sous format Excel + PDF signé	Oui
L'attestation de visite : à faire signer le jour de la visite	Oui
RIB	Non

Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : Et détaillant, dans l'ordre, les points suivants : - l'organisation du chantier, - les moyens prévus en matériel et effectifs pour le chantier, - le planning détaillé par tâche, - les délais d'intervention (à réception du bon de commande) - Les mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité - les moyens mis en œuvre pour réaliser un chantier propre : * *notamment sur la gestion des déchets,* * *la limitation des nuisances, etc..*	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt
Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants : cf. annexe 1 de l'acte d'engagement
En cas de sous-traitance il sera transmis un formulaire DC4.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur chacun des sites est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Il convient de déposer une demande de visite, directement sur la plateforme :
https://www.marches-publics.info/

En proposant plusieurs jours et créneaux.
Une seule visite sera organisée, sur ce jour, sur les 2 cimetières : (CHATEL-GUYON et SAINT HIPPOLYTE)

Une confirmation du RDV sera transmise aux candidats via la plateforme.

Lors de cette visite, chaque candidat prendra le soin de relever les détails, les côtes, etc.... nécessaires pour compléter le BPU.

Lors de la visite, il ne sera répondu à aucune question : toutes les questions sont à déposer directement sur le profil acheteur : https://www.marches-publics.info/

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
MAIRIE
Service Marchés
10 rue de l'Hôtel de ville
63140 CHATEL-GUYON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 – Critères de sélection

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0
2 - Valeur technique pour : - *l'organisation du chantier,* - *les moyens prévus en matériel et effectifs pour le chantier,* - *le planning détaillé par tâche,* - *les délais d'intervention (à réception du bon de commande)* - *Les mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité*	40.0
3 - Critère environnemental : moyens mis en œuvre pour : - *la gestion des déchets,* - *la limitation des nuisances, etc..*	10.0

Les données du BPU correspondent à un échantillonnage de reprise de concessions à réaliser, qui sert de base à l'analyse des offres.

À titre indicatif et sans valeur contractuelle :

- Le pouvoir adjudicateur estime le volume annuel des prestations à environ 20 concessions maximum à reprendre.
- La première année, la collectivité souhaite reprendre environ 40 concessions

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés, ou un nombre limité de candidat.

Si la procédure de négociation est ouverte par le pouvoir adjudicateur, le déroulement de celle-ci s'effectuera comme suit :

- *Un courrier sera adressé, au(x) candidat(s) sélectionné(s) via la plateforme : https://www.marches-publics.info/*

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer l'accord-cadre mono-attributaire, sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

La collectivité se réserve également le droit de ne pas donner suite à la consultation.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire tant administratif, que technique, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00
Télécopie : 04 73 14 61 22
Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.